

Résolutions de l'atelier national de la **Fédération des femmes rurales malagasy (FVTM)**

Extrait du mensuel *Paysan en Action*, journal des paysans de Madagascar, n° 25, octobre 2003

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme rurale 2003, la FVTM (Federasionan'ny Vehivavy Tantsahah Malagasy) a tenu un atelier national de réflexion à Antananarivo les 13 et 14 octobre 2003 sur le thème : « Pour un meilleur accès des femmes rurales à la terre et à l'eau : ressources fondamentales de la souveraineté alimentaire ». Vingt-six représentantes des femmes rurales venant des différentes régions du pays ont participé à cette session de partage d'informations, d'expériences et de points de vue, à savoir : Imerina Central, Itasy, Vakinankaratra, Diana, Sava, Sofia, Toamasina, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Sud-Est, Menabe, Sud-Ouest, Alaotra et Tolagnaro.

La concertation sur l'accès des femmes rurales à la terre a été animée entre participantes de l'atelier, à la suite de la projection vidéo en séance plénière du plateau « Tahala » de la télévision Malagasy du 10 octobre 2003, face-à-face entre les techniciens du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et des représentants paysans du Tranoben'ny Tantsaha, de la FVTM et de la Coalition paysanne de Madagascar (CPM) sur les problématiques du titrage foncier et sur les récentes dispositions foncières de facilitation et d'accélération des procédures de titrage collectif promulguées par l'État.

Le sous-thème « Femme rurale et accès à l'eau potable » a été abordé avec l'intervention du responsable de KPI/Fikrifama (Fédération des usagers de l'eau potable), M. Rabefeno Jean-Berthin, où les problèmes des femmes rurales face à leurs obligations ménagères liées à l'eau potable en milieu rural, le code de l'eau ainsi que les occasions d'accès des familles paysannes à l'eau potable ont été approfondies pour définir les stratégies de FVTM dans ce domaine de la vie familiale.



Vente de produits locaux et de fruits par les femmes rurales.

Les débats du sous-thème « Femme rurale et accès à l'eau pour l'agriculture » ont été animés par le président de la Fédération des Associations des usagers des eaux (AUE) de la plaine d'Antananarivo, M. Andrianjafimahatratra Solofo, où l'importance de l'accès des femmes agricultrices aux ressources hydriques pour l'agriculture dans un pays à vocation agricole comme Madagascar a été mise en évidence pour parvenir à une souveraineté alimentaire durable.

L'analyse de l'environnement dans lequel vivent les femmes rurales malagasy sur les plans social, économique, culturel et politique, et l'inventaire des forces et des faiblesses des femmes rurales ainsi que des opportunités et obstacles qui s'imposent à leurs possibilités d'intégration au processus de développement a débouché à la définition du plan d'action triennal de la FVTM pour les années 2004-2006 et à des recommandations des femmes rurales à l'endroit des décideurs politiques, sociaux et financiers.

Vision de la FVTM sur les conditions de vie de la femme rurale malagasy

Les principaux soucis quotidiens des femmes rurales malagasy sont classés dans l'ordre d'importance suivant :

- la souveraineté alimentaire ;
- la santé ;
- les moyens de production ;
- l'éducation des enfants ;
- l'épargne matérielle et financière ;
- la présentation extérieure en tant que femme ;
- les services d'information et de formation.

Sur le plan économique, la femme rurale constitue la plus forte proportion des populations actives à Madagascar, de l'ordre de 40 %, mais sa part de contribution économique à la valeur ajoutée nationale, dans la production et artisanale ainsi que dans la sécurisation alimentaire n'est pas officiellement comptabilisée,

ce qui fait que dans la société rurale et dans la sphère des politiques, cette contribution n'a pas eu la valorisation méritée. En ne parlant que de la riziculture, la filière la plus courante du secteur agricole du pays, quand on y regarde à la loupe, c'est la femme rurale qui s'occupe de la plupart des travaux de main-d'œuvre :

- curage des canaux d'irrigation ;
- transport de la fumure ;
- semis et sécurité des jeunes plants ;
- travaux de repiquage ;
- sarclage manuel et surveillance des animaux ravageurs ;
- transport de la récolte après fauchage ;
- battage et séchage ;
- pilonnage manuel du paddy.

L'activité agricole sur laquelle s'appuie la femme agricultrice, surtout quand elle est chef de ménage, est peu rentable à cause :

- de la non-maîtrise de l'eau d'irrigation faute d'infrastructures hydriques suffisantes pour l'agriculture ;
- du manque d'animation/formation sur les innovations techniques appropriées et rentables de l'agriculture durable ;
- du nonaccès au crédit entraînant la prédominance de l'usure informelle, « varomaitso » ou cultures vertes vendues, dû aux difficiles conditions d'octroi de crédit et à la rareté des institutions financières légales en milieu rural enclavées.

La femme rurale assure généralement la commercialisation des produits agricoles et la gestion du budget familial. Elle est surtout confrontée aux problèmes d'évacuation et de l'écoulement des produits à juste prix faute d'infrastructures routières de desserte et de la capacité technique de vente.

Sur le plan familial, la femme rurale assure à part entière l'accomplissement des travaux ménagers et les travaux d'éducation des enfants : la maternité et la santé infantile en tant que mère, la recherche d'eau potable et, dans plusieurs régions, la recherche du bois de chauffe pour le foyer en tant qu'épouse, même si le bois de chauffe et l'eau de ménage se trouvent, à cause de l'épuisement des sources proches et de la déforestation, à des kilomètres de distance de certaines zones par les feux de brousse.

Sur le plan social : la femme rurale dispose des prérogatives de protection sociale grâce aux lois sur les droits nationaux de la femme,

aux droits universels de l'homme et aux conventions internationales des Nations unies, mais la jouissance de ces droits n'est pas entièrement effective ni garantie à cause de la non-reconnaissance par certaines communautés rurales traditionnelles (attachement aux droits coutumiers), d'une part, et aussi de l'ignorance de la majorité des femmes rurales malagasy, due au défaut d'accès à l'information, d'autre part...

L'effectif des femmes rurales chefs de ménage privées de protection social ne cesse d'augmenter à cause des négligences de ces droits de la femme par la société rurale dont les impacts pervers retombent plus sévèrement sur les progénitures féminines, sans éducation, sexuellement libres et harcelées à l'âge mineur.

La femme rurale rencontre beaucoup d'obstacles socioculturels dans le domaine des droits civiques au niveau des communautés rurales, sur leurs possibilités d'intégration aux instances de prise de décisions et aux structures de gouvernance, et doit faire face aux comportements régressifs des pouvoirs traditionnels dans plusieurs régions du pays. Le manque de capacité à la responsabilisation de la femme rurale malgré les qualités naturelles de bon nombre de femmes leaders sur l'intelligence, faute d'accès à la formation civique.

Recommandations

Pour un meilleur accès des femmes rurales à la terre et à l'eau, la FVTM fait siennes les recommandations des agricultrices de la Fédération internationale des producteurs agricoles (Fipa) à l'occasion de la Journée mondiale de la femme rurale 2003.

La FVTM se félicite des nouvelles dispositions réglementaires promulguées par l'État sur la facilitation et l'accélération des procédures de titrage foncier et salue les initiatives du gouvernement sur la détaxation des intrants agricoles et le lancement des opérations « Engrais » et « Charrue » à des coûts à la portée des pouvoirs d'achat des agricultrices.

La FVTM demande aussi au gouvernement et aux décideurs financiers que l'action pour un meilleur accès des familles paysannes à l'eau potable soit soutenue avec une intervention plus rapide et l'accès à l'eau pour la production agricole soit placé parmi les grandes priorités au même titre que le désenclavement, l'éducation et l'accès à l'eau potable.

En outre, la FVTM recommande à ce que les femmes rurales soient plus représentées au sein du Tranoben'ny Tantsaha (Chambre d'agriculture) et dans les instances de consultation des politiques du développement rural. La FVTM demande aussi aux décideurs financiers de mobiliser plus de ressources à l'appui aux initiatives sociales et économiques des femmes rurales pour promouvoir leur professionnalisme agricole et artisanal et pour concrétiser une meilleure responsabilisation civique et environnementale au niveau de leurs communautés.

Des plaidoyers sont adressés aux décideurs des communautés traditionnelles pour l'acceptation et le respect des droits de la femme universellement reconnus et en vigueur dans la législation nationale. ■

Paysan en action,
journal.mita@dts.mg,
www.fekritama.peasantsworldwide.net



Vendeuses d'oranges au bord de la route.